

Cahier des charges des rassemblements U8 et U9

La commission Mini basket du comité Départemental des Yvelines (CDYBB), organise des rassemblements U8 et U9. Ceux-ci sont gérés par les associations sportives sous le contrôle des membres de la Commission Mini Basket.

L'objectif des rassemblements U8/U9 est de proposer en matinée ou en après-midi sur 2h30 maximum (2h 00 de pratique) des matchs en 3x3 aux joueurs et joueuses de 7 à 8 ans.

1. TERRAINS

L'association sportive doit disposer d'une salle de sports avec un minimum de 6 zones de jeux découpées sur votre terrain de basket.

Le club prend à sa charge le marquage de tous les mini terrains. Ils sont délimités en zones et repérables par des bandes auto collantes de couleur vive (bande plastique, ruban adhésif) ou tapis etc....

Chaque mini terrain sera repéré par des lettres de A à X

2. RESSOURCE MATERIEL

Afin de permettre le bon déroulement de cette manifestation, il est conseillé d'avoir :

- Une grande table et 4 chaises pour votre organisation.
- Une petite table par terrain avec une chaise.
- Des ballons n°5.
- Des jeux de chasubles de plusieurs couleurs.
- Un chronomètre mural ou portatif et un avec signal sonore
- Une sono pour l'organisation avec un micro HF+ piles de recharge
- Des tables pour la remise des récompenses.

3. RESSOURCES HUMAINES

Pour le bon déroulement du rassemblement, il est conseillé de prévoir un encadrant par ateliers.

Chronomètre : une personne en charge. (Cette responsabilité peut être attribuée à différentes personnes durant la séance. Chaque ateliers débutera et finira au signal sonore).

4. CHRONOMETRE

L'association sportive mettra à la disposition de la Commission Mini Basket une personne en charge du chronométrage. Cette responsabilité peut être attribuée à différentes personnes dans la journée. Chaque match débutera et finira au signal sonore.

5. DEROULEMENT DU RASSEMBLEMENT

Au regard de la catégorie, nous vous préconisons le samedi ou dimanche matin entre 9h30 et 12h00. Eventuellement le samedi ou dimanche après-midi, entre 14h00 et 16h30.

6. PUBLICITE

L'association sportive s'engage à mettre autour de la salle toutes les publicités que fournira le CDYBB (Conseil Départemental, Ministère des sports, Direction Départementale de la Cohésion Sociale, Comité Olympique, partenaires...). L'association sportive peut également afficher ses propres partenaires après accord du Comité.

7. SECURITE

L'association sportive prend à sa charge la sécurité à l'intérieur de la salle de sport.

En cas de plan Vigipirate renforcé, un contrôle sera effectué à l'entrée.

L'association sportive devra être en relation avec les services de santé afin de répondre immédiatement à des demandes sanitaires.

8. INVITATIONS

L'association sportive devra communiquer la date des cette manifestations auprès d'un maximum d'acteurs ayant un contact avec le basketball comme :

- Député, Sénateur, Maire de la commune,
- Président de l'Office Municipal des Sports,
- Responsable du Conseil Départemental
- Responsable DDCS.
- Etc.

9. ASSURANCE

L'association sportive organisatrice devra s'assurer qu'elle possède une assurance responsabilité civil.

10. RECOMPENSES

Le Comité Départemental des Yvelines offrira à chaque participant des récompenses.

Toutefois l'association sportive en charge de l'accueil **devra venir chercher au CDYBB** les récompenses la semaine qui précède le rassemblement :

Comité Départemental des Yvelines de Basket Ball
28, avenue de la République - 78330 Fontenay le Fleury

Elle sera chargée de préparer les récompenses et pourra, s'il le désire, ajouter ses propres récompenses.

Président de la Commission Mini-Basket.
Laurent MIGNOT